

les enfants font partir dans les rues certains jours de novembre.

Meilleure ligne de conduite ne pouvait être prise par l'honorable monsieur. Cela permet à ses lieutenants, dans l'Ouest, de le représenter comme montant le cheval de bataille protestant, et comme le champion du protestantisme contre la tyrannie ecclésiastique et hiérarchique. Ce n'est rien moins qu'amusant. Mais je crois qu'il aurait du mettre un frein à l'enthousiasme de ce reporter qui nous l'a montré sous son véritable jour ; car il est impossible qu'un homme qui en qualité de parrain, assiste avec un grand sérieux à la bénédiction de la cloche, ne soit pas corps et âme avec le parti ultramontain de la province de Québec.

L'on me dit que c'est là un moyen, mis à la disposition du clergé catholique, pour s'assurer de l'attachement d'un homme aux principes les plus extrêmes de l'Eglise à laquelle il appartient ; et par conséquent toutes ces prétendues batailles de mon honorable ami, avec le pouvoir ecclésiastique n'est qu'un combat simulé. La vérité, c'est que c'est là une belle pièce de mélodrame, qui a permis à l'honorable monsieur de faire triompher la politique du gouvernement, sous le masque d'enfant dévoué de l'Eglise, tandis qu'il enfourche le cheval protestant dans l'Ouest, portant des couleurs appropriées lorsqu'il a à combattre des prêtres.

C'est l'histoire de monter deux chevaux en même temps. J'avais vu dans les cirques, d'agiles acrobates monter deux chevaux, entre lesquels il n'y avait pas plus d'un pied ou à peu près, et je trouvais cela merveilleux, mais monter deux chevaux, qui sont à quinze cents milles de distance, demande de la part de l'honorable premier ministre, une agilité dont je ne l'aurais pas cru capable avant d'en avoir été témoin. Maintenant, ayant fait remarquer le caractère mélodramatique qui peut convenablement s'appliquer à la discussion de la question des écoles, permettez-moi de dire ce que je pense de l'action du gouvernement du Manitoba, au sujet de cette question. Or, M. l'Orateur, quand à ce qui regarde ce règlement, je crois parler en mon nom et au nom d'un grand nombre d'autres, lorsque je dis, qu'à mon point de vue, la loi adoptée par le gouvernement de M. Greenway est finale. Je considère que cette loi que l'on vient d'adopter ressemble beaucoup à ce que j'avais suggéré de faire en 1895.

Le seul gouvernement qui, suivant moi, devait s'occuper de cette question, le seul pouvoir qui pouvait conduire cette entreprise à bonne fin, était le gouvernement du Manitoba et la législation du Manitoba. J'ai toujours cru qu'il existait un abîme entre ceux qui prétendaient que le parlement pouvait s'occuper avec succès de cette question et moi, je n'ai jamais pu me faire à l'idée que cette question pouvait être réglée par un autre pouvoir que le gouvernement et la législation du Manitoba. Je dois ajouter aussi, que tout ce qui a été fait à ce sujet, dans cette dernière province, ressemble beaucoup à ce qui a eu lieu dans les Territoires du Nord-Ouest. Je l'accepte, et je n'y trouve rien à redire.

Maintenant, relativement à cette question, il y a un fait que je désire mentionner.

Le premier ministre, dans son discours à ce sujet a très honnêtement et très loyalement pris la responsabilité de ce règlement, comme étant le produit d'une convention intervenue entre le gouvernement du Canada et celui du Manitoba. Je ne suis pas

hostile à ce règlement, et j'en suis personnellement satisfait. Si cependant, j'avais à y relever des sentiments contraires aux miens, il me faudrait démontrer que ce n'est pas un règlement dans le sens absolu du mot. Lorsqu'il y a divergence d'opinion entre deux parties et qu'un arbitre vient régler l'affaire qui fait le sujet de la contestation, que cet arbitre réunit ces parties et qu'elles finissent par s'entendre, cela constitue un règlement. Dans le cas actuel, on s'est servi d'autres moyens et le résultat n'est pas un règlement dans le vrai sens du mot. Les deux gouvernements ont ensemble conclu un arrangement et, lorsque le gouvernement a consulté d'autres parties, il a probablement agi inconstitutionnellement, bien que moi-même je ne l'attaque pas pour avoir consulté d'autres autorités que le gouvernement du Manitoba. Cependant, M. l'Orateur, le premier ministre a assumé toute la responsabilité du règlement et il doit répondre au pays de ce règlement, de même que M. Greenway doit en être tenu responsable devant le peuple du Manitoba.

D'après ses propres déclarations, qu'est-il arrivé ? J'ai jusqu'ici, parlé pour moi-même, mais maintenant, au nom des autres, je dois déclarer, qu'il y en a un grand nombre, tant dans mon comté que dans les Territoires du Nord-Ouest, qui pensent que M. Greenway a été trop loin. Ils sentent que le principe des écoles séparées a reçu l'approbation tacite de M. Greenway, ce qu'ils n'approuvent pas. D'un autre côté, il y a aussi dans les Territoires du Nord-Ouest d'autres personnes qui croient que M. Greenway n'a pas assez fait et qu'il aurait dû faire beaucoup plus. J'ai cependant exprimé mon opinion personnelle sur cette question ; j'avais déjà donné cette opinion dans des occasions antérieures. En 1895, j'avais, du siège occupé ordinairement par l'honorable député de Simcoe-nord (M. McCarthy), et alors que l'honorable député de Brandon (M. Sifton) était dans la galerie, exposé mes principes sur cette question. De plus, au cours des débats de la session de 1896, alors que nous étions en comité, je me suis levé et j'ai exprimé mon opinion, et mon discours en cette occasion a été expédié à un journal des Territoires du Nord-Ouest dans lequel il aurait dû être publié immédiatement ; mais il ne fut publié que longtemps après, ce qui fit que l'on interpréta autrement mon attitude sur cette question, jusqu'à la visite que je fis à mes électeurs ; je n'eus malheureusement pas l'occasion d'en voir un aussi grand nombre que je l'aurais désiré pour dissiper l'effet des machinations employées à dénaturer mes sentiments quant à cette question. Je vois à son fauteuil l'honorable député de Lisgar (M. Richardson) qui était absent lorsque je parlais, il y a quelques minutes. J'ai été très édifié d'un article paru dans le journal de mon honorable ami lorsque la commission se rendit dans l'Ouest.

Je reviens sur mes pas pour un instant, car je ne voulais pas parler de lui alors qu'il était absent de son siège. Quand la commission était dans l'Ouest, mon honorable ami a flairé quelque chose ; il a cru que la commission était sur le point de renier son allégeance aux doctrines libérales, que le gouvernement allait renier ses engagements au sujet de la réforme du tarif, au sujet d'un tarif de revenu. Ses craintes s'exaltèrent par la suite quand la commission se rendit à Montréal et qu'elle fut sermonnée comme si elle était composée d'enfants par les hommes d'affaires de Montréal, les principaux hom-